



MALRIEU

SANITAIRE & CARRELAGE - MATÉRIEL ÉLECTRIQUE
ÉNERGIES RENOUVELABLES

FACTURE "ORIGINAL"

ESPACE
Aubade
SALLE DE BAINS • CARRELAGE

www.espace-aubade.fr

Siège Social : BEL-AIR - 12032 RODEZ CEDEX 9 - Tél. 05 65 42 64 51

S.A.S. au Capital de 4.000.000 Euros

SIREN 414 802 728 - RCS RODEZ - SIRET 414 802 728 00017 - CODE APE 4674 B - N° GESTION 97 B 226 - No TVA : FR 46 414 802 728

e-mail : malrieu@malrieu.fr - Site Internet : www.malrieu.fr - Banque Populaire Occitane de Rodez FR76 1780 7006 0403 4213 6805 147 BIC / CCBPFRPPTLS

N°	7948102	DATE	31/07/25 20:	PAGE	30:14	1
Client..... JM027						
Code..... F						
Devise..... EUR						
Immat. CEE.... FR 20 839857075						

E 007243 / P 021090 / L 000001

JM CONCEPT ENERGIE SASU
1109 ROUTE DE GREZE
46130 LOUBRESSAC

CODE ARTI	Désignation	Quantité	U.F.	Prix un	PRIX UNIT. NET	Montant HT	T V A
	V/REF : ANIMATION FIGEAC 4 JUILLET				Vend NL	EUR	
	Chantier..... STOCK						
	N° Commande.... 9566644 N° BL.. 6960014 754 DATE BL : 21/07/25 Dépôt.. FIGEAC						
	Document saisi par VIALARD STEPHANE						
	Téléphone direct : 05-65-50-32-65						
	HG ELUPURA S PACK WC SUSP REF:60288455*****	2,000	PIEC		199,00	398,00	8
	HG ELUPURA S PACK WC SUSP REF:60288455*****	1,000	PIEC		10,00	10,00	8
					Total du BL	408,00	
	Informations concernant les articles suivants : HG ELUPURA S PACK WC SUSP REF:, HG ELUPURA S PACK WC SUSP REF: LES ARTICLES DESIGNES CI-DESSUS NE SONT PAS TENUS EN STOCK ET FONT L'OBJET DE COMMANDES SPECIALES. EN CONSEQUENCE, ILS NE SONT NI REPRI NI ECHANGES, SAUF ACCORD PREALABLE DU FOURNISSEUR. LES FRAIS DE PORT POUR L'APPROVISIONNEMENT (OU LE RETOUR EVENTUEL) DE CES PRODUITS SONT A LA CHARGE DU CLIENT.						

PAIEMENT - ACOMPTE	FF 3,30 FL 8,00	TOTAL NET A PAYER
31/08/25	MT H.T. 419,30	503,16 EUR
LCR SANS ACCEPTATION	Taux TVA 20,00	
	MT TVA 83,86	

VOIR NOS CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE AU VERSO.

RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ - De convention expresse, est réservée la propriété des marchandises fournies jusqu'au dernier jour de leur parfait paiement, conformément aux termes de la loi n° 80 335 du 12 mai 1980 et reprise par l'article 121 de la loi n° 85-98 du 25 janvier 1985 (dite loi Badinter).

RÉDUCTION DE PRIX - En cas de réduction déduite lors du paiement, seule la TVA correspondant au prix effectivement payé, ouvre droit à déduction.

ESCOMPTES - PÉNALITÉS - En cas de paiement anticipé, aucun escompte ne sera accordé. Pour tout paiement intervenant postérieurement au délai convenu et au délai de référence, il sera fait application d'une pénalité calculée prorata temporis moyennant un taux d'intérêts égal à trois fois le taux d'intérêt légal. (loi 2008-776 du 4/08/2008 applicable 1/01/2009), sans qu'un rappel soit nécessaire. Dès le 1/1/2013, une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement sera due pour tout retard de paiement. article D441-5 créé par décret n° 2012-1115 du 2/10/2012, J O du 4/10/2012

RÉFÉRENCE A RAPPELER

JM027

F 7948102

503,16 EUR